



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-deux.
Le 05 mai à 19h00.

Les membres du bureau, légalement convoqués, se sont réunis aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 28/04/22

Date d'affichage : 28/04/22

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 20
- votants : 25

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 20
- procurations : 11
- **nombre total de voix exprimées : 31**

Etaient présents :

Cédric BOLE, Léon BONVALOT, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Alexandre PANTEL, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Christian MOREL, Marie-Paule BRAND, Valérie PAGNOT, Gilles ROBERT, Bernard JACQUET

Etaient absents :

Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Daniel PRIEUR

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX
Gilles ROBERT a donné pouvoir à Denis LEROUX
Valérie PAGNOT a donné pouvoir à Elisabeth REDOUTEY
Bernard JACQUET a donné pouvoir à Jean-Noël CUENOT
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Charles SCHELLE

Catherine Rognon a été élue secrétaire.

Objet : DE2022-17 : Consultation pour une mission d'assistance juridique pour l'élaboration du SCOT du Pays Horloger

La mission d'assistance juridique consiste en la réalisation d'un suivi juridique de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Horloger, porté par le PNR du Doubs Horloger.

Il est attendu du prestataire :

- Mission 1 : L'assistance et le conseil juridique dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT

Le prestataire assistera et conseillera le PNR d'un point de vue juridique sur la méthode d'élaboration du SCoT et dans le suivi de la procédure, jusqu'à ce que le document soit rendu exécutoire avec l'accompagnement sur les actes administratifs de la prescription à l'approbation du SCoT et l'accompagnement entre les phases d'arrêt et d'approbation du SCoT.

- Mission 2 : L'analyse juridique du contenu du SCoT

Le prestataire devra effectuer une analyse juridique précise du contenu des documents constitutifs du SCoT (rapport de présentation, PADD et DOO), et notamment vérifier la cohérence juridique interne des documents, apporter une vérification juridique sur la compatibilité avec les documents supérieurs (hiérarchie des normes) et conseiller le PNR concernant les modifications à apporter aux différentes pièces du SCoT suite aux conclusions du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **autorise le Président à engager les dépenses relatives au projet**
- **autorise le Président à signer les conventions relatives à ce projet**
- **autorise le Président à exécuter les marchés relatifs à ce projet**
- **autorise le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs**

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

